



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CFC / 3 novembre 2021

## LAURA BOULET, NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CFC

Le Comité du CFC annonce la nomination de Laura BOULET au poste de Directrice générale et gérante du Centre Français d'exploitation du droit de Copie, à compter du 2 novembre 2021.



### Laura BOULET

Diplômée de l'École de formation du barreau de Paris, titulaire d'un DEA en droit de la propriété littéraire et artistique et d'un master 2 de droit européen, Laura BOULET a débuté sa carrière comme avocate, avant de rejoindre l'Union des annonceurs (UDA) en 2003. Elle a occupé successivement les postes de responsable juridique, directrice des affaires publiques et juridiques, puis directrice des affaires publiques, juridiques et éthiques prenant en charge en 2014 l'activité de l'association en matière de RSE et de communication responsable. En 2018, Laura BOULET a été nommée directrice générale adjointe chargée des affaires publiques et du développement de l'UDA, devenue l'Union des marques en 2019.

Aguerrie à la défense du droit de la propriété intellectuelle et forte de sa connaissance des enjeux numériques, Laura BOULET va mettre son expérience au service du CFC, organisme de gestion collective des droits d'auteur des secteurs du livre et de la presse, dont l'agrément a été renouvelé pour 5 ans, en juillet dernier, par le ministère de la Culture.

Dans un contexte de croissance de l'activité du CFC, avec une augmentation des droits perçus en 2021, elle pilotera des chantiers majeurs permettant la valorisation et la protection des contenus copiés et notamment :

- la mise en œuvre des dispositions de la directive européenne sur le droit d'auteur relatives aux copies numériques d'extraits d'œuvres dans l'enseignement et la formation ;
- le renforcement de la collecte des droits d'auteur au titre des diffusions de copies numériques d'articles de presse dans un cadre professionnel (copie externe ciblée, mise en ligne sur les sites web et les réseaux sociaux, veille web...) ;
- la mise à disposition de l'expertise opérationnelle du CFC et de sa connaissance des contenus de presse dans le dispositif de gestion collective en construction du droit voisin créé au profit des éditeurs et agences de presse.

*Je suis heureuse de l'opportunité qui m'est donnée d'accompagner le CFC dans sa nouvelle phase de croissance et de participer ainsi, aux côtés de son Comité et de ses équipes, au rayonnement de la presse, du livre et de l'ensemble de leurs ayants droit en favorisant une mise en œuvre proactive, juste et responsable des droits de propriété intellectuelle dans le contexte des mutations numériques.* Laura BOULET

Le Comité du CFC se réjouit d'accueillir la nouvelle directrice générale - gérante du CFC et remercie chaleureusement Dominique BERNARD pour son implication et la nouvelle impulsion qu'il a su apporter au CFC pendant cette transition managériale.

### À PROPOS DU CFC

Depuis 1983, le CFC - Centre Français d'exploitation du droit de Copie - gère collectivement les droits de reproduction numérique et papier de la presse et du livre pour le compte des auteurs et des éditeurs.

Il signe avec les organisations des contrats qui autorisent la diffusion d'articles de presse et d'extraits de livres dans le respect du droit d'auteur. Il reverse aux auteurs et aux éditeurs des œuvres utilisées les droits perçus au titre de ces copies professionnelles et pédagogiques.

Il répartit également la part des droits qui revient aux éditeurs au titre de la copie privée numérique de la presse.

80 000 organisations rediffusent légalement des contenus de presse et de livres grâce aux contrats d'autorisation du CFC.

Le CFC a perçu 57 M€ en 2020 et reverse chaque année des droits à plus de 60 000 œuvres et 4 200 éditeurs.